



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### DÉCISION N° 5

À la troisième séance de sa 40<sup>e</sup> session, le 25 septembre 2019, l’Assemblée a adopté la résolution suivante :

10/1 : Règlement par les États membres de leurs obligations financières envers l’Organisation et mesures à prendre dans le cas des États qui ne s’acquittent pas de ces obligations, présentée dans la note A40-WP/46 Révision n°1.

À la sixième séance de sa 40<sup>e</sup> session, le 3 octobre 2019, l’Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

42/1 : Budgets pour 2020, 2021 et 2022, présentée dans la note A40-WP/604

43/1 : Confirmation des décisions du Conseil portant fixation des contributions au Fonds général et des avances au Fonds de roulement des États qui ont adhéré à la Convention, présentée dans la note A40-WP/604

45/1 : Contributions au Fonds général pour 2020, 2021 et 2022, présentée dans la note A40-WP/604

46/1 : Fonds de roulement, présentée dans la note A40-WP/604

49/1 : Approbation des comptes de l’Organisation pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 et examen des rapports de vérification correspondants, présentée dans la note A40-WP/604

50/1 : Nomination du Commissaire aux comptes, présentée dans la note A40-WP/604

— FIN —